

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Stéphane Mastropietro, Caroline Driol, Anne Isabelle, Christophe Corbet, Thierry Rutgé, Astrid Bouchard, Dominique Capron, Cathy Peloso

Procurations : Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Antoine Crezè à Mireille Berthuin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 19 janvier 2024

DELIBERATION N°3

Objet : Création d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise suite à la promotion interne

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent communal au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe a présenté un dossier de promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de l'année 2023.

Cet agent a été inscrit sur la liste d'aptitude complémentaire 2023 du centre de gestion au grade d'agent de maîtrise territorial.

Madame la Maire propose au conseil municipal de créer un poste correspondant au grade d'agent de maîtrise à temps complet pour permettre la nomination de cet agent sur ce poste à compter du 01/02/2024.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, au regard de ses responsabilités d'animation d'une équipe d'agents,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

De créer un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1 février 2024.

Ainsi, le tableau des emplois sera modifié à compter du 01/02/2024.

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 038-213803349-20240123-DEL_20240123_3-DE



La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif de l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 23 janvier 2024
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Sandrine Gayet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gayet', written over a faint circular official stamp.

La maire
Coralie Bourdelain

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bourdelain', written over a faint circular official stamp.